



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/126

Assemblée générale et Conseil d'administration de l'Agence locale de l'énergie et du climat de la Métropole de Lyon (ALEC) – Désignation de représentants par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme BRUVIER HAMM Pauline

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES

2020/126 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE LOCALE DE
L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE LA MÉTROPOLÉ DE LYON
(ALEC) – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA
VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Contexte :

La Ville de Lyon est membre de l'Agence locale de l'énergie et du climat de la métropole de Lyon (ALEC).

L'ALEC a pour but de favoriser et d'entreprendre des opérations visant à assurer l'utilisation rationnelle des énergies et l'efficacité énergétique, le développement de la maîtrise de leurs usages (éclairage, chauffage, froid...).

Elle assure aussi la promotion et le développement des énergies renouvelables et d'une manière générale, elle favorise la protection et la valorisation de l'environnement et des ressources naturelles, dans une optique de développement durable.

Son rayon d'action couvre le territoire géographique de la Métropole de Lyon, et donc a fortiori, celui des communes membres, parmi lesquelles la Ville de Lyon.

II – Modalités de représentation :

L'ALEC est composée de membres actifs, associés ou d'honneur. Au titre des membres d'honneur figure, par exemple, l'ADEME ou la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La Ville de Lyon fait partie des membres actifs et appartient au collège 1 « Collectivités territoriales, leurs groupements et organismes associés ».

A ce titre, elle dispose d'un représentant titulaire pour siéger au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration et d'un représentant suppléant.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à ces désignations.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de l'association pris en date du 12 mai 2017 ;

DELIBERE

- 1- Monsieur Sylvain GODINOT est désigné en tant que représentant titulaire pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'Agence locale de l'énergie et du climat de la métropole de Lyon (ALEC).
- 2- Monsieur Pierre MOURIER est désigné en tant que représentant suppléant pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'Agence locale de l'énergie et du climat de la métropole de Lyon (ALEC).

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET